



Internet

**TRIPLE PLAY ?**

Le PDG de Numericable confirme, il "réfléchit bien entendu" à sa candidature pour la quatrième licence mobile. En précisant qu'avec ou sans licence, ses clients étant très demandeurs, il renforcera sa position dans la téléphonie mobile dès 2010.

Du côté des nouvelles offres, Numericable a promis pour décembre, une offre triple play pour moins de 20 euros. Une offre qui semble avoir effrayé les actionnaires des autres FAI, mais qui à la loupe, ne révèle que peu d'intérêt. Si Internet est compris avec un débit de 30 à 100Mbps/s selon les zones (et surtout aussi selon le modem que Numericable veut bien fournir), les communications téléphoniques n'incluent que 53 pays, contre une centaine par exemple chez Free. Concernant la télévision, il ne s'agit ni plus ni moins que des 18 chaînes de la TNT, aujourd'hui accessibles gratuitement par un très grand nombre de français. Pour ce prix, n'espérez aucun décodeur numérique et oubliez donc les enregistrements ou le contrôle du direct. Enfin, l'offre n'est accessible que pour 5 millions de foyers, sur un total de 10 millions de prises, et contre 25 millions éligibles via l'ADSL...

Et pour en revenir à la téléphonie mobile, Pierre Danon a affirmé que son entreprise ne tentera l'aventure du mobile que dans le cadre d'un consortium. Un groupement de deux ou de plusieurs entreprises dans lequel chacune ne deviendra qu'un simple MVNO... Un peu frileux tout ça...

Source : **AFP**

Téléphonie mobile

**SFR PAS TRÈS NET**

Un petit insolite concernant le concurrent au carré rouge... Avec la petite histoire d'un client mobile, incité à violer la loi par son opérateur. Le 1<sup>er</sup> août, après s'être endormi dans les transports en commun, l'abonné se rend compte à son réveil que son mobile a disparu et porte plainte le lendemain.

Il se rend ensuite en boutique SFR pour demander un nouveau téléphone, mais la conseillère lui indique que l'assurance ne fonctionne que pour les vols avec agression. Elle lui conseille donc de faire une fausse déclaration et l'abonné retourne déposer une nouvelle plainte. Les fonctionnaires de police constatent alors que deux plaintes différentes ont été déposées pour les mêmes faits et l'abonné en vient vite à avouer le petit manège... que lui a conseillé son opérateur...

Si la direction de SFR nie "encourager ses salariés à demander de fausses déclarations", la conseillère, qui au passage vient de récolter un rappel à la loi, avoue avoir indiqué cette pratique sur les conseils de ses supérieurs. Alors à qui la faute ?

Source : **Le Parisien**

Internet

**IL ÉTAIT UNE FOIS...**

... Hadopi. Le chapitre d'aujourd'hui pourrait sceller la fin du livre, avec une conclusion désormais entre les mains des Sages. Le PS vient en effet de saisir le Conseil Constitutionnel suite à l'adoption du texte en début de semaine. Au menu des reproches, "les droits de la défense non respectés", "la présomption de culpabilité", la double peine ou encore la "faiblesse de la charge", toujours basée sur l'adresse IP. Les Sages ont un mois maximum pour donner leur verdict... Et on se rappelle que la dernière fois ils avaient eu 10 jours d'avance...

Le site qui déchire du vendredi

**DES T-SHIRTS (VRAIMENT) PAS COMME LES AUTRES**

Vous aimez l'originalité, vous n'aimez pas ressembler à tout le monde et vous aimez sortir du lot en portant des vêtements uniques que vous ne verrez sur personne d'autre ?

Depuis 2004, laFraise organise des concours de designs pour t-shirt et imprime les meilleurs visuels en édition limitée. Le site reçoit chaque jour des centaines de propositions envoyées par des graphistes et illustrateurs du monde entier ! Seul petit hic, il faudra vous enregistrer pour pouvoir voter pour vos t-shirts préférés...



Mais pour le petit coup d'oeil, c'est gratuit, un clic suffit, et c'est ici : <http://www.lafraise.com/>